

## REUNION DE QUARTIER DU 26 MAI 2018

### **Rue du Colombier -Référént Mr L'HOMEL Vincent (excusé)**

7 personnes les élus

PROJECTION D'UN DIAPORAMA pour rappeler les questions de la rencontre précédente, faire le point sur les réponses apportées à ces différentes questions et présenter les nouveaux projets de la commune

#### **Questions et échanges (en bleu les éléments apportés par les élus)**

- Marquage au sol de la vitesse rue du Colombier et Priorité des « impasses » rue du Colombier: Un point a été fait avec les adjoints dernièrement afin de revenir sur cette question déjà évoquée en 2015. Il sera procédé prochainement au marquage pour conserver les priorités à droite ainsi qu'à l'implantation des panneaux de numérotation des impasses et de potelet interdisant le stationnement gênant. Ça ne sert à rien de mettre de la peinture pour les intersections des « impasses » : Il est certain que cela n'empêchera pas totalement les excès de vitesse mais pourra rappeler aux plus « étourdis » qu'il convient de faire attention ! Un panneau de limitation de vitesse n'a jamais empêché quiconque de rouler vite. Quelle que soit la signalétique, le respect reste une affaire de conscience citoyenne !
- Le feu de chèvre haie est-il réglé selon la vitesse : oui. Pour l'instant, le réglage n'est pas totalement opérationnel. Cela a été signalé au maître d'œuvre. La transition entre le passage au vert et au rouge est très courte !  
Pourquoi a-t-il été mis en service aussi tôt ? Cela permet de réguler la vitesse, de sécuriser les sorties de véhicules de Chèvre-Haie (demande des « utilisateurs ») et de constater d'ores et déjà les dysfonctionnements éventuels.
- Demande pour un rappel dans le journal municipal sur l'interdiction des tondeuses et tous appareils à moteur le dimanche et les jours fériés : OK. Chaque particulier peut aussi appeler la gendarmerie pour constater les infractions.
- Les habitants constatent que l'ouvrier communal passe deux fois (tondeuse + coupe bordure) : l'organisation varie selon le nombre d'ouvriers. En ce moment, Frédéric est seul. Une possibilité de mutualisation est aujourd'hui évoquée.
- Stationnement gênant rue Nationale devant chez Monsieur PUHL sur le trottoir : un aménagement « mode doux vélo/piétons est prévu à cet endroit qui interdira

définitivement le stationnement. De la même façon, l'aménagement sera étendu rue Nationale entre l'Église et la sortie coté Fleury. Le stationnement sera donc aussi à appréhender de façon différente. Rien n'est encore arrêté à ce sujet.

- Quelle sera la réaction si les usagers stationnent sur la piste cyclable ? appel de la gendarmerie.
- Au niveau sécurité pour la traversée de Pouilly, est-ce que les gendarmes ne peuvent pas venir plus souvent ? Certains trouvent qu'ils sont là trop souvent ! ...Nous travaillons en bonne entente avec eux et ils restent très vigilants sur les communes du secteur (très large) dont ils sont responsables
- Projet Place Mère-Église : Ce projet prend en compte l'embellissement mais surtout les aspects de sécurisation sur et aux abords de la RD913. L'implantation de feux en complément de Chèvre-Haie a été décidée dans le cadre de cet aménagement, en adéquation avec les conseils techniques de Metz Métropole. Le budget annoncé est de 500 000 €, voirie, aménagements, réseaux et espaces verts, avec un emprunt d'environ 200 000€ maximum pour la commune. Tout dépendra des subventions.
- Est-ce vraiment nécessaire ? Est-ce vraiment une priorité ? : Cette étude correspond à une demande des habitants lors des premières réunions de quartier en 2015. C'est pour cette raison que l'équipe municipale a mis l'accent sur ce projet qui concerne l'ensemble des habitants. Nous sommes conscients que beaucoup reste à faire dans de nombreux quartiers mais il faut bien commencer par « quelque chose » et nous voulions que cela réponde à plusieurs objectifs : sécurisation, embellissement, qualité de vie...

Est-ce que les impôts vont augmenter ? Aucune augmentation d'impôt n'est envisagée pour répondre à cet aménagement. D'ailleurs, cette question a été évoquée lors du conseil dédié au budget, avec une décision de maintien des taux. Le financement sera notamment facilité par l'arrivée des nouveaux habitants.

- Par qui va être prise la décision de la Place ? Les habitants n'auront rien à dire ? C'est la commune qui a étudié ce projet qui a été présenté en réunion publique. Les habitants ont eu largement le loisir de s'exprimer à ce sujet. La commune pourrait éventuellement interroger les habitants si cela impactait directement les impôts par exemple. Mais ce n'est pas le cas. Encore une fois, l'étude de ce projet a demandé

beaucoup de temps, s'est appuyé sur les échanges avec les habitants et a donc toute légitimité à être mené à son terme

- Chien sans laisse rue du Petit Chemin : La loi est claire à ce sujet, les chiens doivent être tenus en laisse. Un rappel sera fait en ce sens.